

NOTRE PRIORITÉ : LES ENFANTS D'ABORD !

Ensemble, se faire entendre pour :

- > une école bienveillante,
- > les rythmes scolaires respectant les besoins des élèves,
- > une école publique laïque vraiment gratuite,
- > des ouvertures de classes lorsqu'elles sont nécessaires,
- > le remplacement des enseignants absents,
- > une meilleure scolarisation des enfants en situation de handicap,
- > une médecine et une restauration scolaire de qualité,
- > l'éducation des jeunes à la citoyenneté et à la laïcité,
- > la défense de l'école en milieu rural.

DES PARENTS AU SERVICE D'AUTRES PARENTS

- > **Dans les écoles, les collèges et les lycées :** conseils d'école, conseils d'administration, conseils de classe, conseils de discipline...
- > **Dans les commissions municipales :** projet éducatif de territoire (PEDT), commission restauration...
- > **Dans les commissions départementales :** appel, affectations, bourses, transports...
- > **Dans la formation** des parents d'élèves, délégués et élus...
- > **Dans les discussions avec les pouvoirs publics** (préfet, recteur, directeur académique, élus...).
- > **Dans toutes les activités locales** des conseils de parents d'élèves (bourses aux fournitures...).

Les parents de la FCPE sont présents dans toutes les instances décisionnelles et consultatives de l'Éducation nationale (départementale, académique, nationale).

La FCPE est la seule fédération de parents d'élèves à être présente sur tout le territoire, à tous les niveaux de représentation.



FCPE 34 - CDPE de l'HÉRAULT

Conseil Départemental de Parents d'Élèves
La Butte Richemont - 27, rue Savorgnan de Brazza
34070 MONTPELLIER - Tél. : 04 67 69 02 47

Mail : cdpe@fcpe34.org - Site : www.fcpe34.org

Horaires d'ouverture : de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h.
Le jeudi : permanence à Béziers (Maison de la Vie Associative)



La revue des parents

Tous les 2 mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un reportage départemental le cas échéant.
(6 numéros par an).
> 3,35 € pour les adhérents
> 6 € pour les non adhérents



La lettre d'information électronique

La lettre d'information électronique de la FCPE est une lettre bimensuelle. Elle comporte un éditorial du président sur un sujet d'actualité, ainsi que les rubriques « Sur le terrain », « Le chiffre », « L'agenda », « Lu sur Twitter », « Vu sur le Web », « La question du jour ». Pour s'abonner à la lettre d'information, www.fcpe.asso.fr (cliquer sur la bulle « Notre lettre d'information » en haut à gauche de l'écran).

© PHOTOESTEBER - FOTOLIA - ANNÉES SCOLAIRES 2015-2016

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉSION (1)

ANNÉE SCOLAIRE 20 / 20 - CONSEIL LOCAL FCPE DE :

LES PARENTS

NOM DU PARENT ADHÉRENT : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL. : TÉL. PORTABLE :

E-MAIL :

LES ENFANTS

NOM ET PRÉNOM :

NÉ(E) LE :

COMMUNE DE L'ÉCOLE OU COLLÈGE OU LYCÉE POUR LA RENTRÉE :

NOM DE L'ÉCOLE OU COLLÈGE OU LYCÉE POUR LA RENTRÉE :

CLASSE :



MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULE

**BULLETIN
À RENVoyer
À LA FCPE LOCALE
(ou à défaut à la FCPE
départementale).**
ACCOMPAGNÉ DE
VOTRE RÈGLEMENT

► JE REJOINS LA FCPE

Adhésion annuelle €

Adhésion avec La Revue des Parents, 3,35 € par an⁽²⁾

Normale 34,00 €

Réduite (réservée aux familles non imposables) 17,50 €

J'ai déjà réglé mon adhésion auprès du conseil local de :
(préciser le quel) :

Don au conseil local €

Don à la FCPE 34 €

TOTAL À RÉGLER

..... €

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces.
Le règlement doit être remis au conseil local sauf pour les adhérents isolés qui doivent envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale.

(2) Déduire 3,35 € si adhésion seule.

DATE ET SIGNATURE :

► VOUS SOUHAITEZ :

Un reçu "don aux œuvres" permettant une déduction d'impôt égale à 66 % de la somme versée (hors abonnement), dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves.

Être candidat(e) au conseil d'école maternelle - élémentaire de :

Nom de l'établissement :

Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée, LP).

Nom de l'établissement :

Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle :

► ÊTEZ-VOUS ADHÉRENT L'ANNÉE DERNIÈRE ? Oui Non

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.